



Strasbourg, 6 novembre 2025

T-PVS/Report(2025)19

CONVENTION RELATIVE À LA CONSERVATION DE LA VIE
SAUVAGE ET DU MILIEU NATUREL DE L'EUROPE

Comité permanent

45^e réunion
Strasbourg, 8-12 décembre 2025

**Réunion de suivi du Groupe d'experts
sur les espèces exotiques envahissantes**

11h15-13h, 7 octobre 2025, en ligne

- Rapport de réunion -

*Document préparé par
le Secrétariat de la Convention de Berne*

1. Ouverture de la réunion

Le président du Groupe d'experts sur les espèces exotiques envahissantes, M. Pawel Wasowicz, a accueilli les participants (voir annexe II) et les a informés des objectifs de la réunion.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour de la réunion a été adopté sans amendements (voir annexe I).

3. Préparation de l'élection du nouveau président et définition du mandat du groupe

Le président du groupe, qui occupe cette fonction depuis plus de cinq ans, a exprimé sa préférence pour le titre de « chair » plutôt que celui de « président » et a suggéré qu'il était temps que quelqu'un d'autre prenne la relève, notamment en raison de ses responsabilités accrues en tant que directeur du département de botanique de l'Institut des sciences naturelles d'Islande.

La vice-présidente du groupe, Mme Merike Linnamägi, s'est proposée pour assurer l'intérim. Il a été proposé que son élection à la présidence ait lieu lors de la prochaine réunion du groupe. Cette proposition a été globalement approuvée par les participants.

Le Groupe a décidé d'examiner le projet de mandat lors de sa prochaine réunion, car des points relatifs à la composition et aux nominations nécessitent encore des éclaircissements.

4. Priorisation des domaines de travail futurs du Groupe d'experts

Le président, M. Pawel Wasowicz, a présenté les résultats du vote en ligne sur les priorités futures, soulignant que le Groupe se concentrait sur :

1. le problème croissant du commerce d'espèces exotiques de compagnie et leur conversion en espèces exotiques envahissantes (déjà traité par le Groupe) ;
2. la question des agents de lutte biologique comme source potentielle de nouvelles espèces exotiques envahissantes ;
3. le problème de la biomasse et des déchets comme vecteurs de propagation des espèces exotiques envahissantes ;
4. la nécessité d'accorder une plus grande attention au biome marin et aux milieux d'eau douce en lien avec les espèces exotiques envahissantes.

Parmi les autres priorités identifiées, de nature plus transversale, figuraient la tenue de réunions bisannuelles, la mise à jour des lignes directrices existantes, la participation des pays non membres de l'UE, l'élargissement du nombre de membres du Groupe et le renforcement de la coopération avec d'autres groupes d'experts.

Le président a noté que la réunion conjointe avec le Groupe d'experts sur les amphibiens et les reptiles constituait une première étape positive vers une collaboration renforcée. Il a suggéré que les questions de biosécurité liées aux amphibiens et aux reptiles, abordées lors de la réunion conjointe avec le Groupe d'experts spécialisé, soient également prises en compte dans les travaux futurs. Il a invité les participants à partager leurs points de vue sur la priorisation des domaines de travail du Groupe pour les mois à venir.

La vice-présidente, Mme Merike Linnamägi, s'est félicitée de l'inclusion de la biosécurité parmi les nouveaux domaines de travail potentiels, soulignant sa grande pertinence pour les activités du Groupe d'experts sur les amphibiens et les reptiles. Elle a observé que, bien que ce sujet ait été abordé au sein de ce Groupe, beaucoup de ses membres ne travaillent pas directement sur les espèces exotiques envahissantes et peuvent donc manquer de l'expertise nécessaire. Compte tenu de l'intérêt manifesté lors de la réunion conjointe, elle a soutenu l'intégration de ce sujet parmi les priorités du Groupe. Elle a proposé que des réunions dédiées ou un questionnaire ciblé, suivis d'une analyse plus approfondie, pourraient contribuer à garantir que cette coopération aboutisse à des résultats concrets.

Concernant les autres thèmes prioritaires identifiés par le vote en ligne, la vice-présidente a exprimé son soutien aux quatre. Elle a toutefois souligné que la question des milieux marins et d'eau douce demeurerait particulièrement complexe. Concernant le commerce des espèces exotiques, elle a suggéré de mettre à jour le document d'orientation existant afin de tenir compte des évolutions récentes, notamment l'entrée en vigueur du règlement de l'UE et l'inscription d'espèces supplémentaires sur la liste. Elle a également insisté sur l'importance de poursuivre les travaux sur les agents de lutte biologique, la biomasse et les déchets, deux domaines qui représentent des défis croissants. S'appuyant sur une expérience nationale récente, elle a indiqué qu'en Estonie, la tentative d'importation de grandes quantités de nématodes à des fins de lutte antiparasitaire, sans évaluation préalable des risques, avait soulevé de sérieuses préoccupations en matière de biosécurité. De même, les pratiques de gestion des déchets ont été identifiées comme un vecteur important de propagation des espèces exotiques envahissantes. Elle a conclu en réaffirmant son soutien aux priorités établies et en insistant sur la nécessité de maintenir la dynamique des travaux du Groupe.

Les participants ont appuyé ces observations et approfondi la discussion. Ils ont souligné l'importance de maintenir la coopération avec les autres groupes d'experts dans le cadre de la Convention. L'examen des implications réglementaires de l'utilisation de listes positives (blanches) et négatives (noires) pour gérer le commerce des espèces exotiques a également été suggéré. S'appuyant sur les expériences nationales, il a été constaté que si les listes négatives peuvent efficacement restreindre certaines espèces, le commerce se tourne fréquemment vers des espèces non répertoriées, soulignant la nécessité d'une approche plus large et plus prudente. Les participants ont insisté sur l'importance de veiller à ce que les importations et les introductions dans la nature soient soumises à des procédures d'évaluation des risques, conformément au principe de précaution. La complexité de la gestion des invasions marines et d'eau douce a également été mise en avant. Les participants ont noté que, malgré les progrès réalisés en eau douce grâce aux projets en cours, les invasions marines demeurent particulièrement difficiles à gérer. Ils se sont déclarés favorables à la tenue de réunions en ligne semestrielles afin de maintenir des contacts et des échanges réguliers entre les membres.

Les participants ont également souligné la nécessité de veiller à ce que le Groupe soit bien informé des activités menées dans le cadre de l'Union européenne, notamment celles mises en œuvre par la Commission européenne concernant le règlement relatif aux espèces exotiques envahissantes. Il a été rappelé qu'au cours de la dernière décennie, plusieurs études et rapports ont été produits, dont beaucoup en collaboration avec l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), le Centre d'écologie et d'hydrologie et d'autres institutions, couvrant un large éventail d'aspects liés à la gestion des espèces exotiques envahissantes. Les participants ont jugé utile que le Groupe reçoive une vue d'ensemble de ces documents et ont proposé de préparer une présentation lors d'une prochaine réunion. Il a également été fait mention d'un important projet de l'UE évaluant actuellement les avantages et les inconvénients des listes blanches et noires, ainsi que d'ateliers antérieurs consacrés à la gestion des espèces marines envahissantes. Le Groupe a noté que ces efforts européens en cours pourraient constituer une base solide pour les travaux futurs menés dans le cadre de la Convention de Berne, garantissant ainsi complémentarité et cohérence.

Les participants ont réaffirmé l'importance de renforcer la coopération avec les États non membres de l'UE, comme cela figure déjà dans la liste des actions prioritaires du Groupe. Du point de vue des États membres d'Europe de l'Est, il a été souligné qu'il est nécessaire de redoubler d'efforts pour diffuser les messages et les activités du Groupe au-delà des frontières de l'UE. Les participants ont encouragé le maintien et la revitalisation des contacts avec des pays comme l'Ukraine, l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la République de Moldavie, qui ont déjà participé activement au Groupe, ainsi qu'avec des partenaires comme la Suisse et la Norvège. Ils ont également demandé si des mesures avaient été prises pour inclure de nouveaux représentants de pays non membres de l'UE ou d'autres conventions, notant que la participation au Groupe demeure relativement limitée.

Le Secrétariat a informé le Groupe qu'aucune démarche proactive visant à élargir la composition du Groupe n'avait encore été entreprise, compte tenu de l'examen en cours des méthodes de travail et du fonctionnement général des groupes thématiques d'experts. Il a été jugé plus opportun de clarifier ces aspects avant d'étendre la participation et de promouvoir largement les activités du Groupe. Le Secrétariat a noté que les quatre premiers thèmes prioritaires identifiés par le Groupe sont de nature

thématique, tandis que les quatre autres concernent ses méthodes de travail ou son mode de fonctionnement. Ces deux dimensions, le travail de fond et les modalités opérationnelles, continueraient d'être développées en parallèle.

Poursuivant les discussions sur les approches réglementaires du commerce des espèces, les participants ont mis en lumière des expériences nationales montrant que les listes noires offrent un cadre juridique plus clair en identifiant explicitement les espèces interdites et les raisons de leur interdiction. Il a également été noté que l'adoption d'un système de liste blanche pourrait soulever des incertitudes juridiques, l'absence d'une espèce sur une telle liste n'impliquant pas nécessairement son innocuité. Les participants ont observé que, bien qu'aucune décision officielle n'ait été prise, la Commission européenne semble envisager une approche par liste blanche, suivant l'exemple de la Belgique et d'autres pays.

Les participants ont proposé que d'autres sujets soient examinés dans les travaux futurs, notamment la question des animaux domestiques retournés à l'état sauvage. Tout en reconnaissant que les précédents documents de la Convention de Berne ont traité des animaux de compagnie, il a été noté que les animaux domestiques retournés à l'état sauvage posent des défis spécifiques, notamment le manque de données sur leur répartition et leur gestion. Le Secrétariat a souligné que des questions similaires sont déjà examinées par d'autres groupes d'experts, tels que le Groupe d'experts sur la conservation des oiseaux. Le Groupe a également rappelé la coopération de la Convention de Berne avec des organisations telles que l'Eurogroupe pour les animaux, qui pourrait aboutir à l'élaboration de lignes directrices sur les espèces exotiques envahissantes.

5. Prochaines étapes

La présidence a proposé d'élaborer, en coopération avec la vice-présidente et le Secrétariat, un projet de propositions à soumettre à la 45e réunion du Comité permanent en décembre 2025.

Le Groupe a approuvé cette approche.

6. Questions diverses

Aucun autre point n'a été soulevé.

7. Clôture de la réunion

Le président a remercié les membres du Groupe d'experts pour leurs échanges fructueux et a exprimé sa hâte de se retrouver à la prochaine réunion du Groupe. La séance a été levée.

Annexe I – Ordre du jour de la réunion

HEURE	POINTS A L'ORDRE DU JOUR	<i>DOCUMENTS PERTINENTS et RESULTATS ATTENDUS</i>
11 h 15	1. OUVERTURE DE LA RÉUNION Discours d'ouverture du Président du Groupe, M. Paweł Wasowicz.	Président du Groupe accueille les participants et les informe des objectifs de la réunion.
11 h 20	2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	<i>Meeting Agenda T-PVS/Agenda(2025)26e</i> ----- L'ordre du jour de la réunion est adopté et les résultats attendus de la réunion sont clarifiés.
11 h 25	3. PRÉPARATION DE L'ÉLECTION DU NOUVEAU PRÉSIDENT ET DÉFINITION DU MANDAT DU GROUPE	<i>T-PVS/Inf(2025)28</i> <i>Mandat sur le Groupe d'experts sur les espèces exotiques envahissantes</i> ----- Les participants sont informés de la nécessité d'élire un nouveau Président et de préparer un nouveau mandat pour le Groupe.
11 h 45	4. PRIORISATION DES DOMAINES DE TRAVAIL FUTURS DU GROUPE D'EXPERTS Échange sur les domaines de travail futurs du Groupe.	Les domaines prioritaires des travaux futurs du Groupe sont identifiés, afin d'être inclus dans le mandat.
12 h 45	5. PROCHAINES ÉTAPES	Le Groupe approuve la proposition qui sera soumise au comité permanent.
12 h 55	6. QUESTIONS DIVERSES	
13 h 00	7. CLÔTURE DE LA RÉUNION	

Annexe II – Liste des Participants

Représentants nationaux et participants :

Parties contractantes	Participant
Allemagne	Mme Annika TIESMEYER Agence fédérale pour la conservation de la nature (BfN) Allemagne
Croatie	Mme Ana KOLARIC Ministry of Environmental Protection and Green Energy
Czechia	Mme Jana PĚKNICOVÁ Ministère de l'Environnement de la République Tchèque
Estonie	Mme Merike LINNAMÄGI Ministère du Climat d'Estonie
Finlande	Mme Johanna NIEMIVUO-LAHTI (excused) Ministère de l'Agriculture et de la Foresterie, Finlande
Islande	Mme Pawel WASOWICZ Présidente du Groupe d'experts sur les espèces exotiques envahissantes Département de Botanique Institut des sciences naturelles d'Islande (NATT)
Italie	M. Riccardo SCALERA Consultant Indépendant, Université de Rome Groupe spécialiste des espèces envahissantes IUCN/SSC
Pologne	M. Tomasz ŁACHNIK Directorat général pour la protection de l'environnement, département de la conservation de la nature M. Wojciech SOLARZ Institut pour la conservation de la nature Académie polonaise des sciences
Portugal	Mme Clara Patricia ANDRADE LOPES Institut de la conservation de la nature et de la forêt du Portugal Mme Lurdes PINTO Institut de la conservation de la nature et de la forêt du Portugal M. Paulo CARMO Institut de la conservation de la nature et de la forêt du Portugal

Secrétariat du Conseil de l'Europe :

Nom	Position
Ms Marta MĘDLIŃSKA	Responsable de programme Convention de Berne
Ms Lilas HEULLANT	Assistante administrative Convention de Berne